

PROJET DE LOI

N° 176

rejeté

SÉNAT

le 25 juillet 1985

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE
DE 1984-1985

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT
EN NOUVELLE LECTURE,

relatif aux congés de conversion.

Le Sénat a adopté, en nouvelle lecture, la motion, opposant la question préalable à la délibération du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 2912, 2913 et in-8° 867.

Commission mixte paritaire : 2923.

Nouvelle lecture : 2922, 2924 et in-8° 868.

Sénat : 1^{re} lecture : 459, 465 et in-8° 175 (1984-1985).

Commission mixte paritaire : 467 (1984-1985).

Nouvelle lecture : 468 et 469 (1984-1985).

En application de l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi relatif aux congés de conversion, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture.

En conséquence, conformément à l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le projet de loi a été rejeté par le Sénat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 juillet 1985.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.